

Paris, le 18 mai 2012

Communiqué de presse

Signature de l'accord-cadre interprofessionnel entre l'UNPS et l'UNCAM.

La signature du premier accord-cadre interprofessionnel (ACIP) est intervenue mardi 15 mai entre l'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS) et l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM).

L'accord, comportant 3 volets principaux (la délivrance et la coordination des soins, les relations entre professionnels de santé et les caisses d'assurance maladie, et les avantages sociaux des libéraux), est l'aboutissement de quatre années de travail entre l'UNPS et l'UNCAM.

Point majeur de l'accord, la mise en place, dans le cadre conventionnel, d'expérimentations visant à optimiser le parcours de soins des patients en sortie d'hospitalisation ou à domicile, notamment pour les patients en perte d'autonomie, atteints de pathologies chroniques ou de polyopathologies.

Cet accord sera envoyé à l'ensemble des syndicats concernés pour signature.

L'Union Nationale des Organismes d'Assurance Maladie Complémentaire (UNOCAM), qui ne s'est pas encore prononcée sur l'accord, devra faire connaître sa position sur l'accord d'ici à la fin juin.

Contact presse : Alain BERGEAU – Président – 06 80 25 96 34